REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-416 DU 16 OCTOBRE 2001

Chargeant Monsieur Ousmane BATOKO, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative de l'intérim de Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE, Ministre des Finances et de l'Economie pour compter du 15 octobre 2001.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 3er avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

VU le Décret n°2001-170 du 07 mai 2001, portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du 15 octobre 2001, Monsieur Ousmane BATOKO, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et de l'Economie pendant l'absence de Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 16 octobre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFE 4 MIPME 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 JO 1